

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°733 - ÉDITION DU 20 JUIN 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Football d'Animation
- Football Animation section féminine
- Ordre du Jour AG du 01/07/2025



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINSport

COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF
FRANCAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - ÎLE DE FRANCE



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 16 JUIN 2025 - 14h00

Présents : MM. JL. Faugeron - S. Boisdenghien - M. Bailliez - J. Letellier - JF. Budet

Assiste : MM. J. Garcia Dantas

Excusés :

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOICATIONS

DOSSIER CORMEILLAS ACS

Objet :

- **Match 24993497 du 11/05/2025 Coupe de France Tour Préliminaire INTERFOOT 78 1 / PERSAN US 1**
- **Match 24863409 du 18/05/2025 Séniors D1 PERSAN US 1 / GONESSE RC 1**
- **Match 28352014 du 25/05/2025 Séniors D1 ST LEU FC 2 / PERSAN US 1**
- **Match 25058994 du 01/06/2025 Coupe de France Tour Préliminaire PERSAN US 1 / EPONE USBS 1**

Demande d'évocation en date du 15 juin 2025 de **CORMEILLAIS ACS** au motif : Acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements pour inscription sur la feuille de match des rencontres listées ci-dessus du joueur **Rosere M. licence n° 1002132998** susceptible d'être en état de suspension.

De plus, **CORMEILLAIS ACS** ajoute que le joueur **Thomas F. licence n° 2544506034** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre **Séniors D2 Gr A du 26/01/2025 PERSAN US 2 / EAUBONNE CSM 1** alors qu'il était en état de suspension.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PERSAN US** sur l'inscription sur les feuilles de match des rencontres citées ci-dessus, des joueurs désignés ci-dessus

Réponse attendue pour le 23/06/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

CORMEILLAIS ACS : DEBIT 43,50€

RESERVES

RAS

RECLAMATIONS

RAS



La prochaine réunion se tiendra le lundi 23 juin 2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 17 JUIN 2025

Présents : Mme SYLVESTRE- MM. Pézière- Sénécal- Podan Mavounzy (Président)

Assiste : M. Macina (Comité)

Excusé : M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent faire parvenir leurs desiderata avant le 1 juillet 2025, concernant les clubs qu'ils ne veulent pas rencontrer dans leur poule.
La Commission essaiera de les satisfaire dans la mesure des possibilités.

**RAPPEL
MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans) :**

Approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

Seniors D4 Poule C

Match n°28436123 du 25/05/2025

PUSEUX LOUVRES 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 2

Secrétaire de Séance
M. PEZIERE

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 16 JUIN 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : M Rabia – M Le Nagard

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 13 06 25

Pris note de l'absence (hors délai) de vos équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

CHAMPAGNE SFC : Mail du 11 06 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

COURDIMANCHE AS : Mail du 13 06 25

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 après-midi

ENTENTE SSG : Mail du 17 06 25

Pris note de vos remerciements quant à l'organisation de la JND 2025.

EZANVILLE US : Mail du 11 06 25

Pris note de votre interrogation concernant la JND. Les horaires sont indiqués dans ce PV à la rubrique JND. La commission vous confirme que seuls les enfants licenciés au sein de votre club cette saison 2024/2025 peuvent participer à la JND.

EZANVILLE US : Mails du 13 & 16 06 25

Pris note de votre réclamation concernant l'amende sur feuille de présence. Après vérification la commission annule l'amende et transmet à la comptabilité.

GOUSSAINVILLE FC : Mails du 11 06 25

Pris note de votre information concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U8. Après interrogation d club recevant, ce dernier n'a pas eu votre feuille. Il doit donc urgent de la refaire et de la déposer dans FAL pour éviter l'amende.





MENUCOURT AS : Mail du 12 06 25

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

PERSAN US : Mail du 11 06 25

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

SARCELLES AAS : Mail du 15 06 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de présence sur le plateau U8 du 24/05/25

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 11 06 25

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 après-midi

VEXIN AS : Mail du 11 06 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 13 06 25

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

JND 2025

Ce week-end des 14 & 15 Juin se déroulait la JND, manifestation fédérale obligatoire pour la catégorie U6/U7.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité de ROISSY-en-FRANCE pour le prêt de leurs installations
- Le Club de ROISSY US pour la disponibilité de ses Dirigeant(e)s
- La commission technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves

Première phase à 10 heures 00

14 clubs représentant 266 joueurs et joueuses

Deuxième phase à 14 heures 00

12 clubs représentant 155 joueurs et joueuses

Troisième Phase à 10 heures 00

12 clubs présents 188 joueurs et joueuses

Soit 609 enfants présents

L'organisation de la JND demande beaucoup d'investissement de la part de la commission Foot Animation et des techniciens du District.

Malheureusement la commission regrette le manque de sérieux montré par certains clubs pour cette journée : trop de clubs sont arrivés sans feuille de présence, manque de respect des créneaux horaires définis auparavant, retard constaté, absence de certains à cette journée fédérale obligatoire (forfait avisé ou non)





2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U7 du 17 05 25

ADAMOIS OL : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°2 à AUVERS ENNERY

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°7 à AUVERS ENNERY FC

BOUFFEMONT AC : 2^{ème} r appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°8 à EZANVILLE US

VILLIERS FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°9 à FONTENAY FC

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°10 à FOSSES UF

ROISSY US : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°10 à FOSSES UF

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°17 à MONTMORENCY FC

MONTSOULT BAILLET US : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°18 à MONTSOULT BAILLET US

ARGENTEUIL RC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°21 à ARGENTEUIL RC

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°21 à ARGENTEUIL RC

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°26 à VEXIN AS

PLATEAU U8 - 3^{ème} Phase du 24 05 25

ADAMOIS OL : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°1 à ADAMOIS OL

AUVERS ENNERY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°1 à ADAMOIS OL

BOUFFEMONT AC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°4 à BOUFFEMONT AC

THILLAY ESM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°4 à BOUFFEMONT AC

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°5 à BRUYERES BERNES USM

PERSAN US : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°5 à BRUYERES BERNES USM





MARCOUVILLE CITY CPA : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°6 à CERGY PONTOISE FC

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°7 à EAUBONNE CSM

GONESSE RC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°11 à GONESSE RC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°11 à GONESSE RC

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°11 à GONESSE RC

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°12 à PIERRELAYE FC

MENUCOURT AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°12 à PIERRELAYE FC

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°13 à SARCELLES AAS

GROSLAY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°15 à ST BRICE FC

ST LEU FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°16 à ST LEU FC

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°16 à ST LEU FC

NEUVILLE AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°17 à ST OUEN AS

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°18 à VEXIN AS

PLATEAU U9 FOOT à 8 - 3^{ème} Phase du 24 05 25

ST LEU FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°3 à BELLOY ST MARTIN ACS

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°4 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°9 à FOSSES UF

VEXIN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°10 à MERY MERIEL FC

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°12 à OSNY FC

NEUVILLE AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°13 à VAUREAL FCM

VALLEE DU SAUSSERON : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°13 à VAUREAL FCM





THILLAY ESM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°14 à ROISSY US

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de la feuille de centre récapitulative de vos U9 phase 3 sur votre site n°15 à COURDIMANCHE AS

AMENDES

ADAMOIS OL : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

AUVERS ENNERY FC : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

BEZONS USO : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

BOUFFEMONT ACF : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

CORMEILLAIS ACS : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

ERMONT AFC : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

GOUSSAINVILLE FC : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

MARCOUVILLE CITY CPA : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

MONTMORENCY FC : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

MONTSOULT BAILLET US : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

NEUVILLE AS : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

PARMAIN AC : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

PUISEUX LOUVRES FC : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

SURVILLIERS AVENIR : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US
Amende : 75€

VALLEE DU SAUSSERON : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US





Amende : 75€

VAUREAL FCM : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à ROISSY US

Amende : 75€

ANNULATION D'AMENDES

EZANVILLE US : Licences manquantes et noms des joueurs sur feuille de présence U9 – centre n° 6 à FONTENAY

FC – Plateau U9 3^{ème} phase Foot à 8 du 24/05

Amende : 10€ x 12 = 120€

Prochaine Réunion Lundi 23 Juin 2025





COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 17 juin 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

DEUIL-ENGHIEU FC 1

U11F-poule B

Journée 7, match 30119150 du 24/05/25 reçoit GARGES LES GONESSES FCM 1

1^{er} appel le 04/06/25

2^{ème} appel le 17/06/25

ESSG/SOISY AM 2

U13F-poule A

Journée 7, match 30119485 du 24/05/25 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

1^{er} appel le 04/06/25

2^{ème} appel le 17/06/25





ARGENTEUIL RC 1

U13F-poule A

Journée 7, match 30119486 du 24/05/25 reçoit SARCELLES AAS 2

1^{er} appel le 04/06/25

2^{ème} appel le 17/06/25

AMENDES

ESSG/SOISY AM 1

U13F-Avenir

Journée 5, match 30555111 du 03/05/25 contre GARGES LES GONESSES FC 1

1^{er} appel le 19/05/25

2^{ème} appel le 04/06/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : Amende 52€

ARGENTEUIL RC 1

U13F-poule A

Journée 6, match 30119482 du 17/05/25 contre Franconville FC 1

1^{er} forfait non avisé : Amende 15€

GARGES LES GONESSES FCM

U9F – Festival U9F – Five du 30/11/2024

Les joueuses suivantes ont participées à une animation officielle organisée par le DVOF avec une licence en cours le 31 novembre 2024 et non validée à la suite de la manifestation dans l'année 2024 – 25

Inscription sur la feuille de match d'un(e) joueur(se) non-licencié(e)

SELAMI Any U9F : licence en cours 9604751600 : **Amende 120€**

BICHA Lana U9F : licence en cours 9605213667 : **Amende 120€**

SIMAK Amina U9F : licence en cours 9605173158 : **Amende 120€**

MUNOZ Jade U7F : licence en cours 9605213684 : **Amende 120€**





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE DU DVOF

Mardi 1^{er} juillet 2025 - 19H30

Salle de réception « Gourman'Dit » - 20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

- Allocution du Président par Intérim M. José Diaz
- Paroles aux invités
- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 22 novembre 2024
Vote
- Approbation du budget prévisionnel 2025/2026
Vote
- Informations générales
- Informations Diverses et Questions Clubs (si réception)
- Présentation des candidats pour l'élection du poste vacant du Comité de Direction du DVOF

Rappel : **1 poste à pourvoir** pour poursuivre le mandat jusqu'en 2028

- *1 membre individuel ou membre d'une Association affiliée à la FFF ;*

Vote pour l'élection du membre du Comité de Direction du DVOF – 1^{er} Tour

Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours.

Résultat de l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF

Interruption de séance et réunion immédiate des 17 membres nouvellement élus au Comité de Direction du DVOF pour désignation du candidat au titre de Président du DVOF

Rappel art.15.1 : Le Président est choisi, sur proposition du Comité de Direction, parmi les membres de ce dernier puis est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la personne candidate n'obtient pas cette majorité absolue, le Comité de Direction propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante.

- Proposition du candidat à la présidence du DVOF (mandat 2024-2028)

Vote pour l'élection du Président / de la Présidente du DVOF

- Résultats du vote
- Discours de fin

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

